



**GROUPE DE REFLEXION
SUR LA SECURITE ELECTRIQUE
DANS LE LOGEMENT**

GRESEL Organisation et principes de fonctionnement

Le Groupe de Réflexion sur la Sécurité Electrique dans le Logement (GRESEL) est un groupement volontaire composé d'organisations souhaitant agir ensemble en faveur de la sécurité électrique dans les logements.

Les prises de positions et les actions sont décidées entre les participants, sur une base consensuelle. L'unanimité est requise pour l'ensemble des décisions et notamment pour établir le programme de travail, accueillir de nouveaux membres, décider des positions à prendre et des actions à entreprendre.

Le GRESEL est composé de deux collèges :

- Le collège Consommateurs regroupe des organisations représentatives des consommateurs et des locataires.
- Le collège Professionnel regroupe des organisations concrètement impliquées dans la sécurité électrique des logements.

Le financement du GRESEL est assuré par les membres composant le collège Professionnel.

Le GRESEL est animé par un secrétariat dont la mission est d'assurer la cohésion et la pérennité du Groupe, la préparation et l'animation de ses réunions plénières, la bonne fin des actions décidées par le Groupe, le traitement équitable de chaque membre et de chaque collège.

Pour l'ensemble des questions techniques et statistiques relatives à la sécurité électrique des logements, le GRESEL s'appuie sur les travaux de l'Observatoire National de la Sécurité Electrique (ONSE) et de l'association Promotelec. Des représentants de chaque collège du GRESEL siègent dans ces organisations.

Le programme de travail du GRESEL est défini pour des périodes de trois ans. Le programme de travail de chaque nouvelle période est arrêté avant le dernier trimestre de la période précédente. En cours de période, les membres du GRESEL peuvent décider de l'ajout ou du retrait de tout thème de travail.

Priorités pour la période 2017-2019

Le GRESEL a défini les priorités suivantes pour son programme de travail au cours de la période 2017-2019 :

- mise en œuvre des diagnostics électriques réglementaires
- sécurité électrique des parties communes des immeubles d'habitation
- qualité des diagnostics et des travaux de mise en sécurité

10 septembre 2016